

Image not found or type unknown



Caution banque liquidation judiciaire

Par **MyBa**, le **21/07/2020** à **17:47**

Bonjour, nous sommes actuellement en liquidation judiciaire simplifiée pour notre entreprise depuis fin mai 2020. Parmi les créanciers nous avons la banque pour un prêt. La procédure de liquidation est en cours mais la banque nous met la pression pour rembourser dès à présent la caution (nous sommes caution à 50 % du prêt de l'entreprise). Il me semblait que l'action de la banque n'était possible qu'après exécution de la liquidation. Pouvez-vous me le confirmer ? Bien cordialement